

CONSEIL COMMUNAL DU 25 FEVRIER 2019

NOTE SYNTHETIQUE A L'ATTENTION DES CONSEILLERS COMMUNAUX
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4 DU R.O.I.

INTERPELLATION CITOYENNE - Vente du site de l'ancienne piscine de Mangombroux - M. CONRATH Michaël.

SEANCE PUBLIQUE

MME LA BOURGMESTRE

- 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 DECEMBRE 2018 - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Collège vous propose d'approuver le P.V.

- 02.- CONSEIL COMMUNAL - Règlement d'ordre intérieur - Adoption - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le dossier sera soumis au Collège du 20 février.

- 03.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Démission d'un Conseiller de l'Action sociale - Prise d'acte.
GEROMBEAU Marc**

Point suffisamment explicite, aucun commentaire n'est ajouté.

- 04.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE - Election de plein droit d'un(e) Conseiller(ère) de l'Action sociale en remplacement d'un Conseiller démissionnaire.**

Le dossier sera soumis au Collège du 20 février, le P.P. n'ayant pas encore transmis le nom de la personne désignée en remplacement de M. GEROMBEAU.

- 05.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'une subvention en nature - A.S.B.L. "Comité d'Entraide des Patients dialysés du C.H.R. Verviers" (gratuité pour location de la salle Deru) - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Collège propose d'accorder votre soutien à l'A.S.B.L. "Comité d'Entraide des Patients dialysés du C.H.R. VERVIERS", sous la forme d'une mise à disposition gratuite (subvention en nature estimée à 153,00 €) de la salle de la plaine Deru, rue Fontaine au Biez n° 200 à Verviers (4802), le 1er septembre 2019, en vue d'y organiser une après-midi récréative pour les patients et leur famille.

- 06.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire - Congrès régional wallon des Directeurs généraux (les 10 et 11 mai 2019) - Ratification - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Collège vous propose de ratifier l'octroi de la subvention de 5.000 € sous forme d'argent à la Fédération des directeurs généraux communaux pour l'organisation du congrès régional, les 10 et 11 mai 2019 à l'Hôtel Verviers.

- 07.- **HOLDING COMMUNAL, S.A. en liquidation - Mandature communale 2019-2024 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale.**

- 08.- **VERVICOOP, S.C.R.L. - S.F.S. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation du délégué effectif et du délégué suppléant de la Ville à l'Assemblée générale.**

N° 07 et 08 :

Tous les mandats dans les différents organes des intercommunales et sociétés prennent fin immédiatement après la première assemblée générale qui suit le renouvellement des conseils communaux, Il est procédé lors de la même assemblée générale à l'installation des nouveaux organes.

Pour les sociétés reprises ci-dessus, il sera procédé à la désignation d'un représentant du Conseil communal aux assemblées générales.

- 09.- **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - Elaboration d'un Schéma d'orientation local pour "Verviers Est"- Phase 1 - Rapport, périmètre et contenu du R.I.E. (rapport sur les incidences environnementales) - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Lors de sa séance du 18 décembre 2017, le Conseil communal décidait d'initier la procédure relativement à l'élaboration d'un Schéma d'orientation local (SOL) pour "Verviers Est" suivant le projet de périmètre proposé.

Lors de sa séance du 22 décembre 2017, le Collège communal attribuait le marché passé par procédure négociée sans publication préalable relatif à "Développement Territorial - Élaboration d'un Schéma d'orientation local pour "Verviers Est", établi par le Service technique Urbanisme à XMU SPRL, 8, Avenue de la Pairelle, 5000 Namur, pour un montant d'offre de 42.289,50 € 21% t vac (34.950€ htva). (annexe 3)

Le marché a été notifié le 21 mars 2018 à XMU et la première réunion du Comité technique a eu lieu le 15 mai 2018. Date qui détermine le lancement de la phase 1.

La phase 1 comprend l'analyse contextuelle, des consultations préalables, la définition du périmètre et des objectifs d'aménagement du schéma ainsi que la définition du contenu du rapport sur les incidences environnementales.

Le service technique Aménagement du territoire propose de valider le rapport relatif à la phase 1 ainsi que le contenu du R.I.E. mais de modifier le périmètre sur sa limite sud-ouest, de manière à permettre davantage de raccords entre le nouveau quartier et le centre de Stembert.

Le conseil communal est donc sollicité pour :

- *approuver le rapport relatif à la phase 1.*
- *approuver le contenu du rapport sur les incidences environnementales (R.I.E.)*
- *arrêter le périmètre définitif pour le SOL.*

- 10.- **POLITIQUE DES GRANDES VILLES - Réalisation d'une infrastructure pour le Hub créatif et pour incuber des startups - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Texte non transmis par le Service.

- 11.- **R.G.P.D. - Propreté publique - Collecte des encombrants ménagers en porte à porte, sur inscription, en formule non compactée et élimination via des filières de valorisation et/ou de recyclage - Mise en conformité du contrat avec l'A.S.B.L."RCYCL" - Avenant - Adoption - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Texte non transmis par le Service.

M. CHEFNEUX

- 12.- **AQUALAINE, A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville et des candidats administrateurs à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.**

Suite aux élections communales d'octobre, il importe de renouveler les instances des ASBL communales, notamment AQUALAINE

- 13.- **FEDERATION DU TOURISME EN PROVINCE DE LIEGE, A.S.B.L. - Désignation d'un représentant de la Ville à l'Assemblée générale.**

Suite aux élections communales d'octobre, la Fédération du Tourisme sollicite toutes les communes membres pour désigner leur représentant à l'AG de la FTPL.

- 14.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside - Concours de l'Union de la Résistance de l'Arrondissement de Verviers (mise à disposition gratuite d'une salle du C.T.L.M.) - Ratification - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".**

Nous soumettons à l'approbation de la Haute Assemblée l'octroi d'un subside indirect, sous forme de mise à disposition gratuite d'une salle du CTLM, pour le compte des organisateurs du concours de la Résistance qui s'est déroulé le 19 janvier 2019.

- 15.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside sous forme d'argent et autres - Aqualaine, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".**

En application de la circulaire ministérielle relative aux budgets communaux, il est précisé que le Conseil communal est seul compétent pour l'octroi de subsides.

L'ASBL Aqualaine bénéficie :

- *d'un subside de fonctionnement annuel inscrit au budget communal,*
- *de la prise en charge par la Ville des frais d'énergie pour les bâtiments gérés par l'ASBL (CTLM et Maison de l'Eau). Pour l'exercice 2019, les crédits suivants ont été votés par le Conseil communal au budget communal initial de 2019 : 19.083 € (électricité), 24.315 € (gaz) et 2.525 € (eau).*

- de la mise à disposition d'un agent statutaire de niveau 1 à temps plein, évaluée pour 2019 à 70.947,24 €
- de la mise à disposition d'ouvriers communaux en vue d'aider au montage et au démontage d'exposition, évaluée pour 2019 à 5.823,30 €.
- Le Conseil communal est dès lors invité à approuver l'octroi de ce subside sous forme d'argent et autres pour l'exercice 2019.

16.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside sous forme d'argent et autres - Maison du Tourisme du Pays de Vesdre, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

En application de la circulaire ministérielle relative aux budgets communaux, il est précisé que le Conseil communal est seul compétent pour l'octroi de subsides.

L'ASBL Maison du Tourisme du Pays de Vesdre bénéficie :

- d'un subside de fonctionnement annuel en espèces de 19.686,37€ versé par la Ville
- du versement d'un montant en espèces de 6.474,30 € versé par l'Intercommunale Aqualis, destiné à promouvoir le tourisme à Verviers
- de la mise à disposition de locaux de l'immeuble sis rue Jules Cerexhe 86 pour y installer un guichet d'accueil et son secrétariat, évaluée à 3.000 €.
- Le Conseil communal est dès lors invité à approuver l'octroi de ce subside sous forme d'argent et autres pour l'exercice 2019.

17.- CENTRE CULTUREL DE VERVIERS, A.S.B.L. - Mandature communale 2019-2024 - Désignation des délégués et des candidats administrateurs représentant la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Faisant suite aux élections communales du 14 octobre dernier, il y a lieu de renouveler les représentants de la Ville de Verviers au sein des instances du Centre culturel de Verviers. Comme le rappelle le courrier reçu en date du 6 décembre dernier, l'article 4 des statuts du Centre culturel prévoit que la Ville de Verviers doit désigner comme délégué à l'Assemblée générale du Centre culturel la Bourgmestre ou son délégué et 7 personnes désignées par le Conseil communal, soit 8 personnes au total. Les 8 délégués siègent également au Conseil d'administration du Centre culturel.

Le Collège invite le Conseil à désigner les 8 membres qui représenteront la Ville à l'assemblée générale du Centre culturel comme le prévoit l'article 4 les statuts modifiés. Pour répondre à la loi du 16 juillet 1973 garantissant la protection des tendances idéologiques et philosophiques, il est proposé de désigner également deux observateurs.

18.- CENTRE CULTUREL DE VERVIERS, A.S.B.L. - Octroi d'un subside indirect - Seigneurie de la Vèrvî-Riz, A.S.B.L. (mise à disposition à prix coûtant de la salle de l'Espace Duesberg - Chapitre annuel des confréries, le 31 mars 2019) - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Le service de la Culture a reçu une nouvelle demande de mise à disposition à prix coûtant de la salle de l'Espace Duesberg pour 2019. Le dimanche 31 mars 2019, la Seigneurie de la Vèrvî-Riz organisera son grand Chapitre annuel des Confréries belges et étrangères. Le Centre culturel a confirmé la disponibilité de la salle.

La Vèrvê-Riz est devenue au fil des années un acteur important du patrimoine folklorique et culturel verviétois. Elle s'est fixé pour buts de faire connaître et apprécier en Belgique et à l'étranger la tarte au riz produite à Verviers depuis plusieurs siècles, de promouvoir les traditions de qualité qui font la renommée de la tarte au riz, d'organiser des fêtes gastronomiques et folkloriques qui remettent à l'honneur ce produit, d'envoyer des ambassadeurs pour la représenter lors de manifestations organisées par les confréries belges et étrangères. La mise à disposition à prix coûtant de la salle de l'espace Duesberg représente un subside indirect de 700 €. Le Collège propose d'approuver le subside indirect attribué à la Seigneurie de la Vèrvê-Riz que constitue la mise à disposition de l'Espace Duesberg.

19.- MUSEE - Convention cadre de mise en dépôt d'ouvrage - Adoption - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

A l'époque de l'IPW, ce dernier avait mis en dépôt au Musée une série d'ouvrage concernant Verviers et ses environs. Depuis la fusion de l'IPW et l'AWAP, la manière de procéder a été revue et l'AWAP souhaite que des conventions de mises en dépôt soient établies. Nous avons donc toute une série d'ouvrage de l'IPW en vente au musée.

Nous vous proposons d'approuver la convention entre l'AWAP et la Ville de Verviers concernant cette mise en dépôt. La ville récupère 30% sur la vente des livres mis en dépôt au musée.

20.- BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire pour l'année 2018 - A.S.B.L. "Classdeau" - Avis de la Section "Culture - Tourisme - Participation citoyenne - Transition environnementale".

Pour rappel, en séance du 11 octobre 2005, le Collège communal décidait d'adhérer au projet visant à mettre en œuvre des classes d'eau pour les différents cycles d'enseignement. Faisant suite à la Circulaire ministérielle du 14 février 2008, relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions, nous vous présentons le dossier se rapportant à l'octroi du subside 2018 pour l'asbl "Classesdeau" à soumettre au Conseil communal.

La représentante de l'asbl Classdeau, a transmis à la Ville de Verviers par mail les comptes de résultats 2017 et le plan d'action 2018. Le rapport d'activités de 2017 a quant à lui été transmis par mail le 21 janvier 2019.

Pour 2018, le crédit budgétaire de l'allocation 879/33201-02 – soutien à l'asbl "Classdeau" - est de 1.000,00 €.

Vu le succès récurrent rencontré par les différentes activités « Classes d'eau », il est évident que l'attente des enseignants n'est plus à confirmer dans une matière telle que l'eau : cette initiative répond à un besoin impérieux de sensibilisation et de conscientisation des adultes de demain. Ce subside vise à soutenir les initiatives et les relais du service Environnement en matière d'éducation à l'environnement.

A titre informatif, le montant de la subvention demandée s'élevant à moins de 2.500,00€, il n'est pas nécessaire de soumettre le dossier à l'Autorité de Tutelle.

Le Collège vous propose (1) d'approuver la liquidation à 100% du subside 2018 d'un montant de 1.000,00 € à l'asbl "Classdeau", et (2) de mandater le Service des Finances pour le paiement du subside de 1.000,00 € à l'asbl "Classdeau" sise rue des Jardins, 1 à 4860 PEPINSTER.

21.- ENVIRONNEMENT - Comité de Suivi de Séroule - Désignation des représentants de la Ville.

Pour rappel, le parc de Séroule est situé sur le territoire de la commune de Verviers mais est propriété de la Région wallonne (gestion par le SPW - Direction de la Nature et des Espaces Verts). Ce parc est classé et une ordonnance de police administrative en organise l'accès. En tant qu'espace vert offrant de belles perspectives de promenades le long de la rue de Franchimont, le parc fait l'objet d'une fréquentation importante. Depuis le 1er juillet 1996, il existe un Comité de suivi de Séroule. Il a pour principales missions d'aider à la gestion du parc, d'analyser les améliorations à réaliser en cours de gestion, ainsi que d'examiner les demandes de dérogation à l'arrêté de classement.

Actuellement, le Comité de suivi est composé comme suit:

- 1. Pour le SPW: du Directeur de la Direction des Espaces Verts, d'un responsable technique de la Direction des Espaces Verts, du Chef de Cantonnement des services extérieurs de la Division Nature et Forêts (DNF - Cantonnement de Verviers), de l'agent forestier responsable du triage au sein duquel est implanté le parc domanial de Séroule (Cantonnement de Verviers), d'un représentant de l'Administration de la Division du Patrimoine de Liège 2 (DGO4).*
- 2. Pour la Ville de Verviers: les Échevins de l'Environnement, des Travaux et de l'Instruction, un technicien de la Ville, un employé administratif du service Environnement.*
- 3. Autres: un représentant de la Commissions Royale des Monuments, Sites et Fouilles, de deux représentants d'Associations (entre autres le Comité pour la Restauration de Séroule), et de deux représentants de la Maison de Police de Mangombroux.*

L'article 2 du ROI précité stipule que "... En toute hypothèse, dans les six mois de son renouvellement, le Conseil communal désigne ses nouveaux représentants". Quant à l'article 3, il prévoit que "Le Président du Comité est de droit l'Échevin de la Ville de Verviers qui a l'environnement dans ses attributions".

Le Collège vous propose (1) de maintenir la composition du Comité de suivi de Séroule telle que reprise au règlement d'ordre intérieur (ROI) ; et (2) de désigner, tel que repris dans le ROI, les Échevins de l'Environnement, des Travaux et de l'Instruction, en tant que représentants de la Ville au Comité de suivi de Séroule.

M. BEN ACHOUR

22.- GESTION IMMOBILIERE - Immeuble sis chaussée de Heusy n° 2/4 - Acquisition - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Égalité".

Projet d'acte d'acquisition de l'immeuble sis chaussée de Heusy n° 2/4 – Prix d'achat : 250.000 €.

Décision du Collège communal du 6 février 2019 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la Section pour examen et avis.

23.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside indirect - A.S.B.L. "A.D.N." (mise à disposition d'ouvriers communaux) - Ratification - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Égalité".

Subside indirect sous forme de mise à disposition d'ouvriers communaux, d'un montant de 298,87 €, au profit de l'A.S.B.L. A.D.N., pour l'évacuation de détritrus suite au Marché de Noël des Minières du 16 décembre 2018.

Le point complet est soumis au Collège communal du 13 février 2019 avec proposition de le soumettre au Conseil communal après avis et examen de la Section.

- 24.- **FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale - Mission de coordinateur et de planificateur des chantiers en Centre-Ville - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Le point complet sera soumis au Collège communal du 20 février 2019 avec proposition de le soumettre au Conseil communal après avis et examen de la Section.

- 25.- **GESTION IMMOBILIERE - Immeuble sis rue Raymond n° 2-4 - Acquisition - Décision de principe - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Acquisition de l'immeuble sis rue Raymond n° 2-4 conditionnée à l'approbation du budget par le Conseil communal et les Autorités de tutelle – Prix d'achat : 150.000 €.

Le point complet est soumis au Collège communal du 13 février 2019 avec proposition de le soumettre au Conseil communal après avis et examen de la Section.

- 26.- **GESTION IMMOBILIERE - Revitalisation îlot Coronmeuse - Emphytéoses relatives aux biens sis rue du Collège n° 35 et Pont-aux-Lions n° 4 - Résiliation anticipée de commun accord - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Le point complet sera soumis au Collège communal du 20 février 2019 avec proposition de le soumettre au Conseil communal après avis et examen de la Section.

- 27.- **BATIMENTS SCOLAIRES - Conservatoire de musique - Réfection des sanitaires du bâtiment A - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Marché de travaux par procédure négociée sans publication préalable avec comme critère d'attribution unique, le prix.

Coût des travaux estimé à 99.704,34 € TVA comprise – Article budgétaire extraordinaire : 734/724-55 20190067 – Subside UREBA.

Le point complet est soumis au Collège communal du 13 février 2019 avec proposition de le soumettre au Conseil communal après avis et examen de la Section.

- 28.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire - Futurofoot, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Une somme de 10.000€ en faveur de Futurofoot, A.S.B.L est inscrite au budget 2019 de la Ville, en transferts (allocation 764/33201-02). Ce dossier vise à formaliser l'octroi de cette subvention en faveur du bénéficiaire. Par ailleurs, le budget de la saison 2018-2019 de ladite A.S.B.L. sera communiqué au conseil communal au cours de la présente séance

- 29.- **BUDGET COMMUNAL 2018 - Octroi d'un subside numéraire - Vert et Jeunes, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section "Travaux - Mobilité - Sports - Promotion de l'Egalité".**

Un subside en numéraire de 2.500,00€ est octroyé à Vert et jeunes, A.S.B.L afin de couvrir notamment les frais locatifs pour la période s'étirant entre juillet et décembre 2018. La Ville a reçu les justificatifs pour une somme équivalente, il est proposé de verser cette somme réservée au budget 2018 (allocation 764/33201-02).

- 30.- CENTRE REGIONAL DE VERVIERS POUR L'INTEGRATION DES PERSONNES ETRANGERES OU D'ORIGINE ETRANGERES (C.R.V.I.), A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.**

A la suite des élections communales du 14 octobre 2018 et de l'installation du nouveau Collège en date du 03 décembre 2018, il y a lieu que le Conseil communal procède à la désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration au CRVI.

MME LAMBERT

- 31.- CENTRE VERVIETOIS DE PROMOTION DE LA SANTE, A.S.B.L.- Désignation d'un représentant de la Ville au Conseil d'administration.**

Suite à l'installation du nouveau Collège, il y a lieu de soumettre la désignation du représentant de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'ASBL Centre Verviétois de promotion de la Santé. Il convient de présenter l'Echevine Sophie LAMBERT qui la Santé dans ses attributions.

- 32.- SANTE - Réseau Belge Francophone (R.B.F.) des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (O.M.S.) - Désignation des représentants de la Ville.**

Suite à l'installation du nouveau Collège, il y a lieu de soumettre la désignation des représentants de la Ville du Réseau Belge Francophone des Villes Santé de l'Organisation mondiale de la Santé

Dès lors, il y a lieu de désigner un représentant effectif et un représentant suppléant pour représenter la Ville au sein de cette ASBL ainsi que de désigner le coordinateur administratif du projet.

- 33.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Fin d'adhésion de l'A.S.B.L. "A.P.E.M.-T21" - Approbation - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur la fin d'adhésion de l'asbl « Apem T21 ».

L'asbl « Apem T21 » demande sa fin d'adhésion au sein de la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations.

- 34.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion de l'A.S.B.L. "Vert et Jeunes" et autorisation d'y établir le siège social - Approbation Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

L'ASBL « Vert et Jeune » a demandé son adhésion et l'établissement de son siège social à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations (MECA) – prévu dans le règlement de la MECA

Le Collège demande que le Conseil se prononce sur l'adhésion et l'autorisation d'établir le siège social de l'asbl « Vert et Jeune » à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations.

35.- CENTRE REGIONAL DE LA PETITE ENFANCE, A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville à Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Suite à l'installation du nouveau Collège et conformément à la convention de subsides passée entre la Ville e l'ASBL « Centre Régional de la petite enfance », approuvée par le Conseil Communal en sa séance du 27 mars 2017, il y a lieu que le Conseil communal procède à la désignation des trois représentants du Conseil Communal à l'assemblée générale de cette A.S.B.L. et qu'il présente parmi ceux-ci le membre de droit au Conseil d'Administration de cette A.S.B.L. Il convient de présenter comme membre de droit l'Echevine Sophie LAMBERT qui a dans ses attributions la petite enfance.

36.- CONSEILS CONSULTATIFS COMMUNAUX - Nouveau règlement - Adoption - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

*Suite à l'installation du nouveau Collège, un appel à candidature va être lancé afin de procéder au renouvellement des membres des quatre Conseils Consultatifs Communaux à savoir celui des Aînés, de la Famille, des Femmes et des Personnes en situation de Handicap.
Le Collège demande au Conseil d'approuver les nouveaux règlements.*

37.- CULTES - Eglise de l'Immaculée Conception - Compte 2018 - Approbation -Avis de la Section " Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

Le Conseil communal est appelé à approuver le compte 2018 de la fabrique d'église de l'Immaculée Conception. Il se résume de la manière suivante :

	Recettes	Dépenses	Boni (+) / Mali (-)
Ordinaire	28.711,26	25.472,20	3.239,06
Extraordinaire	15.467,97	6.695,28	8.772,69
Totaux	44.179,23	32.167,48	+ 12.011,75

Parmi les recettes figure la subvention communale dont le montant est de 22.502,38 €.

M. LOFFET

38.- CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Budget 2019 et projections financiers à 5 ans - Approbation - Avis de la Section " Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

*Le Conseil de l'Action Sociale vous adresse d'une part, le budget du Centre Public d'Action sociale relatif à l'exercice 2019, reçu en interne ce 09 janvier 2019 en vue de son approbation par le Conseil communal, et d'autre part, ses projections budgétaires ordinaires 2019/2024 à 5 ans.
Ce budget et les projections ont été arrêtés par le CAS du 30 janvier 2019.
Une réunion entre le CPAS et le CRAC s'est tenue le 14 janvier dernier à propos du budget 2019.*

Conformément à l'article 88 de la loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'Aide sociale (tutelle sur les actes des CPAS), ce budget, à présenter par Monsieur le Président de l'Institution doit être soumis à l'approbation du Conseil communal qui doit rendre sa décision dans les quarante jours, après avis de la Section « Budget –Personnel - Etat Civil - Evènements ».

En résumé,

Au service ordinaire, le budget se clôture, tant en recettes qu'en dépenses, au montant de 73.433.004,07 €.

L'exercice propre est en boni de 190.626,46 € hors prélèvement et les exercices antérieurs sont en boni de 431.726,25 €. Le CPAS a procédé à un prélèvement pour le fonds de réserve ordi et extra de 622.352,71 € pour assurer l'équilibre budgétaire en 2019.

Le subside communal 2019 est fixé à 10.764.322,78 €.

Au service extraordinaire, le total des investissements prévus en 2019 est de 4.974.417,42 €.

39.- DIRECTION FINANCIERE - Nouvelle procédure de bons de commande - Modifications des délégations - Approbation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

Le Collège propose au Conseil de :

- supprimer la formalisation d'un bon de commande et de déléguer sa compétence du choix du mode de passation et des conditions des marchés publics aux chefs de services pour les dépenses ordinaires pour les dépenses de maximum 100,00 € TVAC ;*
- de déléguer sa compétence du choix du mode de passation et des conditions des marchés publics aux chefs de services pour les dépenses ordinaires de maximum 500,00 € TVAC ;*
- de déléguer sa compétence du choix du mode de passation et des conditions des marchés publics aux chefs de services avec visa de l'Echevin concerné pour les dépenses ordinaires de maximum 3.000,00 € HTVA.*

40.- DIRECTION FINANCIERE - Compétence en matière de marché public du Conseil - Délégation partielle au Collège - Avis de la Section " Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

Pour rappel, en matière de marché public, c'est le Conseil communal qui choisit le mode de passation des marchés et en fixe les conditions (art. L1222-3).

C'est le Collège qui engage la procédure et attribue (art. L1222-4).

Dans la mesure où les négociations sont permises, le Collège peut modifier les conditions du marché ou de la concession. Il en informe le Conseil.

Précédemment, il était permis et utilisé de déléguer les compétences du Conseil communal au Collège en matière de dépenses courantes.

Suite au décret du 17 décembre 2015 modifiant le code de la démocratie locale, il est désormais possible de déléguer les compétences du Conseil pour toutes les dépenses ordinaires mais également pour les dépenses extraordinaires avec un maximum de 60.000,00 € HTVA.

Afin de faciliter l'attribution des marchés publics, le Collège propose la délégation maximale autorisée du Conseil vers le Collège.

Cette délégation sera valable pendant toute la durée de la nouvelle mandature (à partir du 03/12/2018).

41.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Application de l'article L1122-37 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation - Délégation du Conseil communal au Collège communal pour l'octroi de certaines subventions - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".

Il est proposé au Conseil communal de décider de déléguer au Collège communal la compétence d'octroi de subsides dans deux cas : les subsides en nature ne dépassant en valeur estimée les 3000 euros et les subsides numéraires bien identifiés et figurant nominativement au budget communal.

- 42.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'une subvention en nature - Office de la Naissance et de l'Enfance (O.N.E.) (gratuité pour la location de la salle de l'Harmonie, le 21 mai 2019) - Approbation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Il est proposé au Conseil communal de voter l'octroi d'une subvention en nature de 425 euros, correspondant à la gratuité de l'occupation de la salle de l'Harmonie le 21 mai 2019, en vue d'y organiser une rencontre professionnelle avec les sages-femmes. Cette subvention est motivée par la nature d'utilité publique de l'initiative.

- 43.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Taxe sur les inhumations dans les cimetières communaux - Règlement - Exercices 2019-2024 - Adoption - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Il est proposé au Conseil communal d'adopter pour les exercices 2019 à 2024 le règlement-taxe sur les inhumations. Par rapport à la précédente mandature, le montant a été augmenté (400 € au lieu de 375 €) et il sera indexé annuellement.

- 44.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Redevance sur la fourniture et le placement de la plaque de fermeture du columbarium - Règlement - Exercices 2019-2024 - Adoption - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Il est proposé au Conseil communal d'adopter pour les exercices 2019 à 2024 le règlement-redevance sur cette intervention de fermeture du columbarium. Par rapport à la précédente mandature, le montant a été augmenté (170 € au lieu de 160 €) et il sera indexé annuellement.

- 45.- INTERREG - NOE/NOAH - Contrat de partenariat - Adoption - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Texte non transmis par le Service.

- 46.- CENTRALE GENERALE DES SERVICES PUBLICS (C.G.S.P.) - Personnel - Convention de détachement d'une chef de bureau administratif - Adoption - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Le Collège communal, en séance du 23 janvier 2019, propose au Conseil communal d'adopter la convention de détachement d'une chef de bureau administratif auprès de la Centrale Générale des Services Publics, avec effet à la date du 18 février 2019, et pour une durée indéterminée.

- 47.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Conventions de mise à disposition et évaluation du subside - Adoption :**
- a.- Aqualaine, A.S.B.L.;
 - b.- Service de Santé mentale de Verviers (A.V.A.T.), A.S.B.L.;
 - c.- Centre Culturel de Verviers (C.C.V.), A.S.B.L.;
 - d.- C.P.A.S. (D.U.S.);
 - e.- Lire et Ecrire, A.S.B.L.;
 - f.- Prévention et Aide à la Jeunesse (P.A.J.), A.S.B.L.;
 - g.- Régie communale autonome "Synergis", A.S.B.L.;
 - h.- Régie des Quartiers de Verviers, A.S.B.L.,
 - i.- Association constituée en vertu du Chapitre XII de la loi organique des C.P.A.S. "Relais Social Urbain de Verviers",
 - j.- Sima, A.S.B.L.,
 - k.- Terrain d'Aventures de Hodimont, A.S.B.L.,
 - l.- Verviers Ambitions, A.S.B.L.;
 - m.- Verviers Music Festivals, A.S.B.L.;
- Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Le Collège communal, en séance du 6 février 2019, propose au Conseil communal d'adopter les différentes conventions de mise à disposition de personnel au sein des différentes A.S.B.L. ou des différents organismes, à partir du 1er avril 2019 (sauf pour l'A.S.B.L. Verviers Music Festivals, à partir du 1er mars 2019).

- 48.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - A.S.B.L. "Association des Parents, des Elèves et des Professeurs (A.P.E.P.)" - Adoption - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**

Le Collège communal, en séance du 15 février 2019, propose au Conseil communal d'adopter, à la date du 1er mars 2019, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Association des Parents, des Elèves et des Professeurs (A.P.E.P.) », et ce, jusqu'au 31 mars 2025.

- 49.- **ETUDE REQUISE LORS DE L'INTRODUCTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE PRIME REGIONALE A LA CONSTITUTION ET AU DEVELOPPEMENT D'UN SECOND PILIER DE PENSION POUR LES AGENTS CONTRACTUELS - Convention relative à la réalisation d'un marché conjoint avec le C.P.A.S. - Adoption - Avis de la Section Budget - Personnel - Etat civil - Evénements.**

Le Collège communal, en séance du 15 février 2019, propose au Conseil communal d'adopter la convention à intervenir entre la Ville de Verviers et le Centre Public d'Action Sociale dans le cadre de l'exécution du marché de services, convention portant sur la réalisation d'un marché conjoint occasionnel de service dans le cadre de l'étude requise lors de l'introduction d'un dossier de demande de prime régionale à la constitution et au développement d'un second pilier de pension pour les agents contractuels, dans laquelle les parties conviennent de désigner l'une d'entre elles, qui agit en leur nom collectif à l'attribution et à l'exécution des marchés, à savoir la Ville de Verviers.

- 50.- **VERVIERS MUSIC FESTIVALS, A.S.B.L. - Désignation d'un délégué de la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.**

Suite aux élections du 14 octobre dernier, il y a lieu de modifier la composition de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'ASBL Verviers Music Festivals.

Les statuts prévoient de désigner un membre associé à l'Assemblée Générale qui participera également aux réunions du Conseil d'Administration. Nous demandons au Conseil communal de désigner le/la représentant(e) de la Ville et au Conseil communal d'approuver la proposition.

Décision COL n° 0190 du 16 janvier 2019

51.- REGIE DE QUARTIERS DE VERVIERS, A.S.B.L. - Désignation des délégués de la Ville et des candidats administrateurs à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.

Suite aux élections du 14 octobre dernier, il y a lieu de modifier la composition de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de l'ASBL « Régie des Quartiers de Verviers ».

Les statuts prévoient de désigner sept représentants du Conseil communal à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration. Nous demandons au Conseil communal de désigner les représentants de la Ville et au Conseil communal d'approuver la désignation.

Décision COL n° 0191 du 16 janvier 2019

52.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside en nature - Eté comme Hiver, A.S.B.L. (demande de prêt de matériel pour le marché de Noël au Centre-Ville et course de garçons de café) - Ratification - Avis de la Section Budget - Personnel - Etat civil - Evénements.

L'asbl Eté comme Hiver, a sollicité le prêt à titre gratuit de 50 barrières, 1 table, 12 poubelles, un raccordement en eau et électricité ainsi que l'autorisation d'organiser le marché de Noël du 18 au 24 décembre 2018.

Décision COL n° 0189 du 16 janvier 2019

53.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside - Comité de Jumelage Verviers-Arles, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section Budget - Personnel - Etat civil - Evénements.

Le comité de jumelage Verviers-Arles sollicite le soutien de la Ville par l'octroi d'un subside, de 500€, pour financer leurs activités ponctuelles (pétanque, marchés...) ainsi que la représentation du jumelage à Arles lors des journées des associations.

Décision COL n° du 15 février 2019

54.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside en nature - MANOLIC, S.P.R.L. (demande de prêt - week-end Carnaval) - Approbation - Avis de la Section Budget - Personnel - Etat civil - Evénements.

La SPRL MANOLIC, a sollicité le prêt à titre gratuit de 120 barrières, 20 poubelles, le nettoyage des rues, un raccordement en eau et électricité ainsi que l'autorisation d'organiser le Week-end carnaval à Verviers du 15 au 17 mars 2019.

Décision COL n° du 15 février 2019

- 55.- **MARIAGES - Désignation d'un lieu de célébration des mariages sur le territoire de la Ville - Salle du rez-de-chaussée du Centre Touristique de la Laine et de la Mode, rue de la Chapelle n° 30 - Approbation - Avis de la Section Budget - Personnel - Etat civil - Evénements.**

Le Collège, en sa séance du 15 février 2019, propose au Conseil communal de désigner la salle du rez-de-chaussée du Centre Touristique de la Laine et de la Mode sise rue de la Chapelle 30 pour la célébration des mariages prévus le samedi durant la période du mois de mars 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux prévus Place du Marché et Thier Mère Dieu.

MME BELLY

- 56.- **COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL - Renouvellement - Désignation des délégués du Conseil communal**

Sur base du rapport Collège du 9 janvier 2019 (N°0073), il reste à procéder:

- 1. à la désignation du membre du Collège ou du Conseil qui assurera la présidence de la CCA et son suppléant par le Collège communal. Il s'agit souvent de l'échevin en charge de l'accueil extrascolaire ;*
- 2. à la désignation des 3 représentants du Conseil communal et leurs suppléants par le Conseil communal. A cet effet, une note explicative a préalablement été envoyée aux Conseillers communaux.*

- 57.- **CONSERVATOIRE DE VERVIERS - A.S.B.L. "Association des Parents, des Elèves et des Professeurs du Conservatoire (A.P.E.P.)" - Désignation d'un délégué de la Ville à l'Assemblée générale et au Conseil d'administration.**

Sur base du dossier présenté au Collège du 15 février 2019, il est proposé au Conseil communal de procéder à la désignation de Madame Sylvia BELLY, Echevine, en qualité de représentante de la Ville à l'Assemblée générale ainsi qu'en tant que candidate administratrice et ce au sein de l'ASBL « APEP ». En effet, Vu l'article 144bis de la loi Nouvelle communale qui stipule « les administrations communales peuvent pour la défense des intérêts communaux, mettre des travailleurs liés à elles par un contrat de travail à la disposition d'un CPAS, d'une société de logement social ou d'une association sans but lucratif. Pour bénéficier de la possibilité prévue à l'alinéa 1er, l'organe d'administration de la société de logement social ou de l'association sans but lucratif doit compter un membre désigné par le conseil communal. ».

Le Conservatoire de Verviers entre dans cette configuration via la mise à disposition de personnel et de prestation de services.

- 58.- **CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Convention de subsides avec l'A.S.B.L. "Association des Parents, des Elèves et des Professeurs du Conservatoire (A.P.E.P.)" - Adoption - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**

Sur base du dossier présenté au Collège du 15 février 2019, il est proposé au Conseil communal d'approuver d'une part l'octroi d'une subvention de 4.099,84 € sous forme de subside argent à l'A.S.B.L. « A.P.E.P. » afin de lui permettre de participer à l'entretien et au remplacement des instruments qui équipent les classes et salles de concert du Conservatoire et, d'autre part, d'accorder son aide à l'A.S.B.L. « A.P.E.P. » sous forme de mise à disposition de personnel pour un montant estimé à 31.422,66 € et sous forme de prestation de services pour un montant de 14.944,73 €

59.- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - Examen d'accès à la fonction de directeur - Désignation des membres du comité de sélection.

La direction de l'école d'Ensival étant devenue vacante, un appel à candidatures a été lancé. Afin de pouvoir procéder à l'examen, il y a lieu de constituer le comité de direction proposé comme suit : Madame BELLY, Echevine du département, Monsieur l'Echevin Maxime DEGEY. Le Conseiller de la majorité sera un membre du parti N.V.

60.- ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Organisation - Ouverture d'une demi-classe à l'école de Hodimont.

Le décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire fixe les normes de base et les dates auxquelles l'encadrement peut être revu, notamment le onzième jour d'ouverture des écoles qui suit le congé d'automne. Les chiffres atteints dans les écoles permettent l'ouverture de cinq demi-classes supplémentaires à partir du 21 janvier 2019. Les emplois générés sont subventionnés jusqu'au 30 juin 2019.

MME LA BOURGMESTRE

61.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

Le Collège vous prie de prendre connaissances des dossiers suivants :

- (0443) B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'un attaché spécifique, dans le cadre du congé parental;*
- (0444) B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une employée d'administration, dans le cadre du congé parental;*
- (0639) B. L.E.P.A. - Rapport d'activités annuel 2018;*
- (0640) A. FUTUROFOOT, A.S.B.L. - Budget 2018-2019;*
- (0669) B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Interruption complète de la carrière professionnelle d'une graduée spécifique, dans le cadre du congé parental;*
- (0671) B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une graduée spécifique;*
- (0673) B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'un employé d'administration, dans le cadre du congé parental;*

HUIS CLOS

M. CHEFNEUX

- 62.- **COMMISSION ADMINISTRATIVE DES MUSEES - Démission de la Présidente et désignation d'un nouveau Président.**

Lors de la commission administrative des musées du 13 décembre dernier, Mme Degauque - Schraepen nous informait qu'elle allait envoyer sa lettre de démission en tant que présidente de la commission et ce pour des raisons personnelles. Vous trouverez en annexe sa lettre de démission datant du 8 janvier 2019.

Lors de cette même commission, il a été décidé que Mme NOËL-SIMON, membre de la commission, assurerait la présidence.

M. LOFFET

- 63.- **AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Désignation, via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, d'une agente de niveau 1 à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du FEDER pour le projet Euregio Meuse-Rhin - Eyes of the Euregio (EMR-EYES) - Projet n° EMR 67.**

REMACLE Charlotte

Le Collège communal, en séance du 30 janvier 2019, propose au Conseil communal de désigner, via la conclusion d'un avenant à son contrat initial, Mlle REMACLE Charlotte en qualité d'agente de niveau 1 à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du projet FEDER pour le projet Euregio Meuse-Rhin – Eyes of the Euregio (EMR-EYES) – Projet n° EMR 67, pour la période du 26 février 2019 au 31 décembre 2021.

- 64.- **PERSONNEL ADMINISTRATIF - Démission d'une employée d'administration - Autorisation de faire valoir ses droits à la pension de retraite immédiate.**

BAUDUIN Eliane

Le Collège communal, en séance du 30 janvier 2019, propose au Conseil communal d'accepter, à la date du 31 mai 2019, la démission présentée par Mme BAUDUIN Eliane de ses fonctions d'employée d'administration, sous réserve de la reconnaissance de ses droits à la pension de retraite par l'organisme compétent et d'autoriser l'intéressée à faire valoir ses droits à la pension de retraite immédiate à partir du 1er juin 2019.

- 65.- **PERSONNEL ADMINISTRATIF - Démission d'une employée d'administration - Autorisation de faire valoir ses droits à la pension de retraite immédiate.**

JORIS Marie-Claire

Le Collège communal, en séance du 23 janvier 2019, propose au Conseil communal d'accepter, à la date du 31 décembre 2019, la démission présentée par Mme JORIS Marie-Claire de ses fonctions d'employée d'administration, sous réserve de la reconnaissance de ses droits à la pension de retraite par l'organisme compétent et d'autoriser l'intéressée à faire valoir ses droits à la pension de retraite immédiate à partir du 1er janvier 2020.

- 66.- PERSONNEL ADMINISTRATIF - Mise en disponibilité, pour convenance personnelle, d'une employée d'administration - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**
HABETS Huguette

Le Collège communal, en séance du 23 janvier 2019, propose au Conseil communal de placer Mme HABETS Huguette, employée d'administration, en disponibilité pour convenance personnelle, sans traitement d'attente, pour les périodes des 27 au 28 février, 17 au 19 avril, 5 au 6 juin, 7 au 23 août, 6 au 7 novembre et 11 au 13 décembre 2019.

- 67.- PERSONNEL ADMINISTRATIF - Mise en disponibilité, pour convenance personnelle, d'une employée d'administration - Prolongation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**
MONFORT Monique

Le Collège communal, en séance du 23 janvier 2019, propose au Conseil communal de placer Mme MONFORT Monique épouse RADERMECKER, employée d'administration, en disponibilité pour convenance personnelle, sans traitement d'attente, pour une nouvelle période de six mois prenant cours le 1er avril 2019.

- 68.- PERSONNEL ADMINISTRATIF - Mise en disponibilité pour convenance personnelle d'un attaché spécifique (mode de gestion externe) - Prolongation - Avis de la Section "Budget - Personnel - Etat civil - Evénements".**
RONDAS Philippe

Le Collège communal, en séance du 15 février 2019, propose au Conseil communal de placer M. RONDAS Philippe, attaché spécifique (mode de gestion externe), en disponibilité pour convenance personnelle, sans traitement d'attente, pour une nouvelle période de six mois prenant cours le 4 mars 2019.

- 69.- PERSONNEL OUVRIER - Démission d'une ouvrière (entretien) à temps partiel - Autorisation de faire valoir ses droits à la pension de retraite immédiate.**
DEROANNE Marie-Thérèse

Le Collège communal, en séance du 30 janvier 2019, propose au Conseil communal d'accepter, à la date du 31 décembre 2019, la démission présentée par Mme DEROANNE Marie-Thérèse de ses fonctions d'ouvrière (entretien) à temps partiel, sous réserve de la reconnaissance de ses droits à la pension de retraite par l'organisme compétent, et d'autoriser l'intéressée à faire valoir ses droits à la pension de retraite immédiate à partir du 1er janvier 2020.

70.- PERSONNEL TECHNIQUE - Démission d'un agent technique - Autorisation de faire valoir ses droits à la pension de retraite immédiate. SPITZ Jacques

Le Collège communal, en séance du 30 janvier 2019, propose au Conseil communal d'accepter, à la date du 30 juin 2019, la démission présentée par M. SPITZ Jacques de ses fonctions d'agent technique, sous réserve de la reconnaissance de ses droits à la pension de retraite par l'organisme compétent, et d'autoriser l'intéressé à faire valoir ses droits à la pension de retraite immédiate à partir du 1er juillet 2019.

M. BREUWER

71.- CoDT - Recherche et constatations des infractions en matière d'urbanisme - Désignation d'un agent communal.

Selon l'art D.VII.3.2° du Code du développement territorial (CoDT), les fonctionnaires et agents techniques ayant la qualité d'agents constatateurs au sens du CoDT, doivent être désignés par le Conseil communal.

Le Conseil communal a déjà désigné plusieurs agents en place, comme agents constatateur pour rechercher et constater les infractions en matière d'urbanisme.

En date du 29 janvier 2019, un nouvel agent est entré en fonction, comme attaché spécifique au service technique de l'Urbanisme et dans le cadre de ses missions, il est confronté à des situations infractionnelles en matière d'urbanisme.

En conséquence, il importe qu'il soit habilité à constater les infractions urbanistiques et pour ce faire, il doit être désigné par le Conseil communal.

Le Collège propose donc sa désignation au Conseil communal du 25 février 2019.

MME BELLY

72.- CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Réaffectation dans un emploi de professeur, à titre temporaire, dans un emploi non vacant - Modification de la délibération du Conseil communal du 17 décembre 2018.

COUTURE Christian

73.- CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Démission d'une sous-directrice - Octroi du titre honorifique - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".

RUTTEN Christiane

74.- CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Démission d'un professeur.

VALERON Fausto

75.- CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Désignation dans une fonction de professeur, à titre temporaire, dans un emploi non vacant.

HAAS François

76.- ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Mise en disponibilité, pour convenance personnelle, d'une institutrice.

GEERS Yveline

- 77.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Octroi d'un congé, pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales ou familiales, à une institutrice.**
GEERS Yveline
- 78.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Octroi d'un congé, pour prestations réduites justifiées par des raisons sociales ou familiales, à une institutrice.**
GEERS Yveline
- 79.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans un emploi vacant.**
BOUTET Sylvie
- 80.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.**
a.- **CORNELIS Marie**
b.- **DENYS Manon**
c.- **ENGLEBERT Tiffanie**
d.- **CORNELIS Marie**
e.- **ENGLEBERT Tiffanie**
f.- **BUTERA Alessandra**
g.- **OUAZZA Ptissame**
- 81.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Démission d'une institutrice - Octroi du titre honorifique - Avis de la Section "Administration générale - Police - Sécurité - Aménagement du Territoire".**
SAUVEUR Diane
- 82.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Mise en disponibilité pour convenance personnelle précédant la pension de retraite à partir de l'âge de cinquante-huit ans (type IV), d'une institutrice.**
BAILLY Dominique
- 83.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Interruption complète de carrière dans le cadre du congé parental d'une institutrice - Modification de la délibération du Conseil communal du 26 novembre 2018.**
LEVAUX Mélissa
- 84.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans des emplois vacants.**
a.- **ROBERT Emeline**
BOUCHE Xavier
b.- **BINDELLE Corentin**
KAYNAK Betül
WITVROUW Anne
c.- **KUZEV Hulya**
d.- **ZAITOUNI Yassin**
- 85.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction de logopède, à titre temporaire, dans des emplois vacants.**
DELCOURT Isabelle
- 86.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.**
a.- **NUNZIATA Sandra**
b.- **OUAZZA Ptissame**
c.- **KAYNAK Betül**
d.- **DEMOLLIN Quentin**

- e.- GERARTS Victoria
- f.- ROBERT Emeline
- g.- VAN MOER Cédric
- h.- COUMONT Aurélie
- i.- AMAND Justine
- j.- KUZEV Hulya
- k.- KUZEV Hulya
- l.- NUNZIATA Sandra
- m.- OUAZZA Ptissame
- n.- LERHO Cindy
- o.- MOURANT Stéphane
- p.- BREUER Maud

87.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE- Personnel - Désignation dans une fonction de maître d'éducation physique, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.**

- a.- LODOMEZ Geoffrey
- b.- BODSON Audrey
- c.- LODOMEZ Geoffrey
BODSON Audrey
CALICETTO Mélodie

N° 74 à 87 :

Intitulés suffisamment explicites, aucun commentaire n'est ajouté.